

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE Arrondissement de Saint- Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 13 Absents : 3 Pouvoirs : 1 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N ° CIAS-21/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle annexe, à Frangy, sous la vice-présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT.</p> <p>Date de convocation : 21/03/2024</p> <p>Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET. MM. André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL.</p> <p>Pouvoir : Mme Marie-Antoinette SIMON donne pouvoir à Marie-Chantal FIGUET.</p> <p>Absents excusés : Mme Céline FILET et MM. David BANANT, Jérémie COURLET.</p> <p>Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance.</p>

OBJET : Approbation de l'emprunt PLS pour l'EHPAD du Val des Usse

Monsieur le Vice-Président explique que dans le cadre du projet de construction du nouvel EHPAD du Val des Usse et conformément au plan de financement qui prévoit en recettes un emprunt PLS dont le montant doit être au moins égal à 50% du coût total de la construction.

Vu le plan de financement du projet de construction (Plan Pluriannuel d'Investissement-annexe 5)
Vu le budget prévisionnel 2024 (EPRD 2024) dans sa section d'investissement
Vu le tableau de calcul du montant PLS
Vu l'agrément prévisionnel du prêt PLS délivré par la DDT le 18 décembre 2020
Vu l'attestation du Crédit Agricole en date du 27 décembre 2023

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

DECIDE de souscrire l'emprunt PLS auprès de l'organisme bancaire Crédit Agricole selon les modalités suivantes :

Prix de revient de l'opération TTC : 12 145 270 €

Montant du prêt : 6 600 000 € (soit 55% du prix de revient)

Nature du prêt : Prêt Locatif Social (PLS)

Durée du prêt : 360 mois

Durée de la période d'amortissement : 120 trimestres

Frais de dossier : 6 600 € (comprenant la commission d'instruction Caisse des Dépôts et Consignations obligatoire de 0.03% du montant du prêt)

Taux d'intérêt :

-Taux d'intérêt actuariel annuel révisable (4,11% à la date du 27/12/2023)

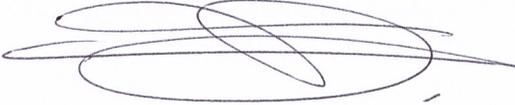
-Indice de référence : taux de rémunération du livret A (soit 3,00% à la date du 27/12/2023)

-Ce taux d'intérêt actuariel annuel est révisé à chaque variation du taux de rémunération du livret A

DECIDE de donner délégation au Vice-Président délégué au CIAS d'inscrire au budget de l'EHPAD le montant de l'emprunt ainsi que les échéanciers des remboursements conformément au tableau des amortissements de l'emprunt

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Le Secrétaire de séance,



Pour le Président, par délégation
Le vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.